

FEUILLE DE ROUTE  
DES INDUSTRIES NAUTIQUES ET NAVALES  
EN NOUVELLE-AQUITAINE  
2023-2028



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*Mars 2023*

# CONTEXTE

Avec 970 km de linéaire côtier, la Nouvelle-Aquitaine est naturellement et historiquement un territoire maritime. Elle est caractérisée par la présence d'une filière nautique et navale d'envergure internationale. Sur le secteur nautique, le territoire est tiré par plusieurs grandes marques parmi les principaux leaders mondiaux, notamment sur les multicoques, qui exportent les ¾ de leur production dans le monde entier, et pouvant s'appuyer sur un réseau d'équipementiers diversifié et comptant également de nombreux leaders mondiaux. Sur le secteur naval, plusieurs grands chantiers sont présents en Nouvelle-Aquitaine, notamment sur le naval de défense. Il s'agit donc d'une filière à haute valeur ajoutée, présentant des savoir-faire et une technicité spécifiques.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée depuis plusieurs années pour structurer et développer cette filière à l'échelle régionale, via différentes actions :

- Création d'Atlantic Cluster en 2019 pour regrouper l'ensemble des acteurs ayant une activité en matière nautique et navale en Nouvelle-Aquitaine avec l'objectif d'y développer des projets en commun.
- Soutien aux acteurs du refit, dont Bordeaux Superyachts Refit (BSR),
- Partenariat avec le Campus des Industries Navales (CINav),
- Lancement des Trophées Innovation Nautisme avec Sud-Ouest,
- Implantation du Tribord Sailing Lab de Décathlon à La Rochelle,
- Etc.

**Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité doter la filière des industries nautiques et navales, filière industrielle mature liée à des savoir-faire d'excellence, d'une feuille de route dédiée.**

Cette feuille de route s'inscrit pleinement dans la **feuille de route « Néo Terra »**, adoptée en 2019, pour accélérer la transition énergétique et écologique des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Pour mener à bien cet ambitieux projet, la Région s'est dotée d'un travail d'expertise permettant aujourd'hui d'identifier précisément tous les risques auxquels son territoire va être confronté dans les prochaines décennies. Il s'agit des diagnostics :

- AcclimaTerra autour des questions climatiques,
- Ecobiose pour les questions de biodiversité.

La feuille de route Néo Terra définit 11 ambitions à l'horizon 2030 qui couvrent l'ensemble des enjeux : engagement citoyen, administration exemplaire, agroécologie, mutation des entreprises, transitions énergétiques, mobilités propres, urbanisme résilient, traitement des déchets, préservation de la biodiversité, protection des sources naturelles et de l'eau, sanctuarisation des terres agricoles et forestières. Elle va être réécrite en 2023 pour rester en cohérence avec le contexte et les enjeux en perpétuelle évolution.

La feuille de route des industries nautiques et navales répond également aux grandes priorités et aux objectifs structurants du **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** qui a été adopté par les conseillers régionaux en séance plénière des 20 et 21 juin 2022 et qui décline économiquement les engagements de Néo Terra. Cette stratégie fixe le cadre des interventions publiques pour le développement économique régional jusqu'en 2028 en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation. Il précise également les orientations régionales en matière d'attractivité territoriale et d'économie sociale et solidaire.

Par ce schéma, la volonté politique est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région éco-responsable de France. Pour cela, le SRDEII s'articule autour de trois grandes priorités :

1. Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
2. Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
3. Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

Pour répondre aux enjeux de la priorité 2, la Région souhaite notamment miser sur les filières régionales et accroître leur potentiel via 6 objectifs structurants :

- S'appuyer sur les forces, spécificités et ressources des filières régionales,
- Engager une reconquête technologique et industrielle pour faire émerger des champions des transitions et technologies d'avenir,
- Impulser les sauts technologiques et de process des filières d'avenir et accentuer l'innovation collaborative,
- Intégrer l'approche « One Health » ou « une seule santé » dans les stratégies filières et en faire un facteur de diversification,
- Favoriser l'implication des acteurs régionaux des filières pour rayonner au niveau national et à l'international,
- Soutenir les grands projets phares vitrines de nos filières.

Enfin, la Région a adopté son **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** le 26 mars 2018. La qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un atout indispensable pour le renforcement de la compétitivité de notre territoire : attractivité, croissance et emploi. Ce schéma est construit autour de 5 grandes ambitions :

1. Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence
2. Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche
3. Structurer en réseaux les forces de recherche et d'enseignement supérieur associées pour répondre aux grands enjeux sociétaux
4. Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional
5. Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la société

Les industries nautiques et navales sont concernées par des enjeux touchant à l'enseignement, la recherche et l'innovation et, à ce titre, la présente feuille de route s'inscrit dans les 5 ambitions du SRESRI.

# MODALITÉS D'ÉLABORATION

Les travaux concernant l'élaboration de la première feuille de route régionale dédiée aux industries nautiques et navales ont été officiellement annoncés et engagés à l'occasion du salon nautique du Grand Pavois à La Rochelle le 30 septembre 2021. Un cabinet spécialisé dans les démarches de concertation multi-partenariales, le cabinet LMDL (Le Management des Liens), a ensuite été retenu par la Région NA en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'élaboration de la feuille de route déclinée dans le présent document a ensuite reposée sur une démarche participative et concertée. Une large concertation a été menée du mois d'avril au mois de septembre 2022. Elle s'est articulée autour de trois principaux modes d'intervention :

- **Une campagne d'entretiens** auprès des principaux donneurs d'ordre de la filière, des start-up et des acteurs de l'écosystème d'appui au développement économique et à l'innovation de la filière (Atlantic Cluster, techniciens de la Région, fédérations professionnelles, centre de transfert technologique, ...). Ces entretiens, associés à une étude documentaire, ont permis de dresser un panorama de la filière et d'identifier ses grands enjeux de développement ;
- **L'animation de trois ateliers collectifs** :
  - Deux ateliers « miroirs » en présentiel, l'un à La Teste de Buch et l'autre à La Rochelle, avec le même ordre du jour mais des participants différents pour partager, amender et valider les enjeux de développement de la filière d'une part, identifier des pistes d'actions opérationnelles d'autre part ;
  - Un atelier d'approfondissement en visioconférence pour partager les propositions issues de la concertation et prioriser les pistes d'action ;
- **Le recueil de contributions en ligne** sur une plateforme dédiée mise en place par la Région.

Les premiers résultats de la concertation et l'état d'avancement des travaux ont été présentés aux différents acteurs de la filière : entreprises, institutions, réseaux socio-économiques, organismes de formation, etc. le 29 septembre 2022 à l'occasion du salon nautique du Grand Pavois à La Rochelle, en présence d'Andrea Brouille, Vice-Présidente de la Région NA en charge du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises.

**La présente feuille de route a enfin été adoptée par les élus régionaux réunis en séance plénière le 27 mars 2023.**

# PANORAMA DE LA FILIÈRE

## *Le périmètre des industries nautiques et navales*

**Le nautisme** englobe l'ensemble des activités de sports et loisirs pratiquées sur l'eau, en particulier la navigation de plaisance. **Le naval** est relatif à la navigation professionnelle : pêche, aquaculture, défense, transport de marchandises, transport de passagers, etc. Il comprend également les bateaux de plaisance d'une longueur supérieure à 24 mètres et peut parfois être élargi aux "structures flottantes" de travail en incluant les énergies marines renouvelables (EMR) (ce n'est pas le cas ici).

Dans le cadre des travaux sur la mesure du poids économique des activités maritimes finalisés en 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de réunir ces activités nautiques et navales dans un Domaine Nautisme-Naval-Glisse, lui-même décomposé en 5 segments principaux s'appuyant sur les référentiels nationaux, mais prenant en compte également les spécificités du territoire :

- Ports de plaisance et mouillages,
- Industries nautiques et navales,
- Vente, location et services plaisance,
- Industrie et commerce de la glisse (surf, paddle, ...),
- Pratique des sports et loisirs nautiques.

**Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, la filière nautique et navale est composée de l'ensemble de ces segments excepté celui relatif à l'industrie et au commerce de la glisse.** En effet, ce dernier représentant une spécificité identitaire forte de la Nouvelle-Aquitaine, il fait l'objet d'une animation dédiée. D'autres activités pourraient venir alimenter cette segmentation, comme les ports de commerce ou les EMR, qui interviennent aussi sur certains aspects de la filière mais ces derniers font également l'objet d'une analyse et d'une animation dédiée.

**Dans ce cadre, la présente feuille de route focalise son intervention sur le segment des industries nautiques et navales, comme « cœur de cible » de l'action régionale.** Cependant, dans une approche filière, les 3 autres segments composant la filière nautique et navale (1/ ports de plaisance et mouillages 2/ Vente, location et services plaisance 3/ Pratique des sports et loisirs nautiques) seront tout de même concernés par plusieurs actions de la feuille de route.

**Les industries navales et nautiques sont des secteurs très proches en termes de métiers et d'environnement institutionnel et ne sont donc pas strictement compartimentées.** La double compétence s'avère être un atout fort, voire une nécessité pour certains types de marché. Elles présentent cependant quelques différences significatives, techniques notamment, qu'il convient de prendre en compte pour un accompagnement adapté :

Principales différences techniques	Nautisme	Naval
Industrialisation	Construction en série	Prototypage
Matières premières principales	Composites	Métal
Dimensionnement des bateaux	Bateaux de petites tailles	Bateaux de grandes tailles

La chaîne de valeur de la filière nautique et navale s'organise autour d'acteurs majeurs que sont les chantiers de construction et de réparation qui assurent le rôle d'ensemblier. Dans ce cadre, les industries nautiques et navales comprennent les activités de :

- Construction de bateaux de plaisance,
- Construction et maintenance navale,
- Equipementiers (voilerie, sellerie, accastillage, motorisation, menuiserie, etc.),
- Ingénierie associée.

Les industries nautiques sont représentées au niveau national par la **Fédération des Industries Nautiques (FIN)**,



**Industrie navale**  
Chiffres clés France 2020

11,5 Mds d'€ de CA  
45% du CA annuel à l'export  
652 entreprises  
48.700 emplois directs

Les industries navales sont représentées au niveau national par le **Groupement des Industries de Construction et Industries Navales (GICAN)**.

**GICAN**

**Industrie nautique\***  
Chiffres clés France 2022  
4,7 Mds d'€ de CA  
76% du CA annuel à l'export  
5.668 entreprises  
41.300 emplois directs  
*\*y compris filière glisse*

Tous deux sont regroupés au sein du **Comité Stratégique de Filière (CSF)** des Industriels de la Mer au sein duquel sont également réunis l'Offshore O&G, représenté par EVOLEN, et les énergies marines renouvelables, représentées par le SER, EVOLEN et le GICAN. Les actions de ce CSF s'appuient sur une feuille de route stratégique commune, le contrat de filière qui s'articule autour de grandes priorités stratégiques :

- Une R&D repensée et redynamisée autour du Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer (CORIMER),
- La transformation numérique des entreprises,
- Le renforcement de l'attractivité des métiers industriels de la mer,
- L'Internationalisation des entreprises et le développement de l'export,
- La décarbonation des usages et des procédés.

Ce CSF a ainsi créé le **Campus des Industries Navales (CINav)**, dont la Région NA est partenaire. CINav est le premier réseau thématique national autour de l'emploi, la formation et les compétences regroupant un partenariat public et privé. Au service de la filière des industries de la mer, CINav a construit son activité de manière à répondre à l'enjeu de se doter d'une main d'œuvre nationale de personnel qualifié.

## **La filière en Nouvelle-Aquitaine**

### Chiffres-clefs

**En Nouvelle-Aquitaine, 2.187 établissements ont été identifiés comme relevant directement de la filière nautique et navale, représentant, en 2020, 8.512 emplois directs.** Pour rappel, la filière nautique et navale a été décomposée en 4 segments (Cf ci-dessous), dont le segment des industries nautiques et navales, « cœur de cible » de l'action régionale, regroupant principalement les constructeurs de bateaux et les équipementiers. Ainsi, la répartition des établissements et des emplois au sein de ces 4 segments s'articule comme suit :

- **Industrie nautique et navale : 918 établissements et 7.230 emplois directs,**
- Vente, location et services de plaisance : 552 établissements et 642 emplois directs,
- Ports de plaisance et mouillages : 49 établissements et 175 emplois directs,
- Sports et loisirs nautiques : 668 établissements et 465 emplois directs.

**Le segment des industries nautiques et naval représente à lui tout seul 43% des établissements et 85% des emplois de la filière en Nouvelle-Aquitaine.**

**La Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par une concentration importante de grands chantiers nautiques et navals**, avec une prédominance du nautisme : Naval Group, Chantier Navals de Bordeaux, Fontaine Pajot, Dufour Yacht, Couach, OCEA, Neel Trimarans, Nautitech, AP Yacht Conception, Chantiers AMEL, RM Yachts, Rhea Marine, RTM, etc. La France possède un leadership international sur les bateaux à voile, et la Nouvelle-Aquitaine en particulier sur les multicoques, catamarans et trimarans, avec la majorité des grandes marques présentes sur la région.

**De nombreux équipementiers emblématiques** sont également présents en Nouvelle-Aquitaine : Nanni Industries, Incidence Sails, Sparcraft, Z Diffusion, Starvoiles, Soromap, ENO, Yachts Solutions, AG+ Spars, Sailonet, Bluenav, etc.

**Enfin, la partie ingénierie est également performante** avec des entreprises très largement sollicitées, notamment, pour certains, sur le secteur très innovant de la course au large : Marc Lombard, Madintec, C3 Technologies, Alternatives Energies, Ingeliance, ...

**Ces entreprises couvrent l'intégralité du territoire régional mais se concentrent au sein de 2 pôles littoraux situés en Charente-Maritime et en Gironde.** Le pôle de La Rochelle-Rochefort reste le plus représentatif et le plus dynamique de la Nouvelle-Aquitaine, en nombre d'entreprises et en nombre d'emplois.

**Les industries nautiques et navales, en France ou en NA, exportent une grande partie de leur production à l'international, environ 70% selon les estimations et les secteurs.** La NA représente à elle seule 37.2 % des exportations françaises de bateaux de plaisance et se positionne ainsi 2<sup>ème</sup> région française derrière les Pays de la Loire sur ce segment.

**Les salons nautiques représentent de vraies places d'affaires pour toute la filière.** Les entreprises y réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires. Cette importance est bien plus modérée sur le naval avec une concurrence internationale bien plus forte.

### Ecosystème d'acteurs

L'association **Atlantic Cluster** a été officiellement créée début 2019 pour regrouper l'ensemble des acteurs ayant une activité en matière nautique et navale en Nouvelle-Aquitaine avec l'objectif d'y développer des projets en commun. Il rassemble toutes les activités ayant trait à la production, la commercialisation et la prestation de services dans le secteur nautique et naval. Cette association a pour objet de fédérer ces acteurs, développer des synergies et améliorer la compétitivité et la visibilité de ses membres. Il compte actuellement une centaine d'adhérents issus de tout le territoire régional et un conseil d'administration composé de 26 membres répartis dans 9 collèges :

- Constructeurs,
- Maintenance, refit
- Course au large,
- Equipements,
- Infrastructures et services portuaires,
- Centres de compétences techniques et R&D,
- Organismes de formations,
- Personnes qualifiées,
- Partenaires de développement.

L'association **Bordeaux Superyachts Refit** est un cluster d'entreprises constitué en 2012 à l'initiative des industriels aquitains, afin de développer l'activité de refit et maintenance de superyachts et megayachts sur la façade Atlantique, et en premier lieu sur la métropole de Bordeaux. Cette

démarche vise à exploiter notamment les 3 formes de radoub du Grand Port Maritime de Bordeaux. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents.

Le territoire est également caractérisé par la présence d'un **écosystème d'innovation varié et hautement spécialisé** sur ces industries :

- Le **CRAIN**, Centre de Recherche pour l'Architecture et les Industries Navales,
- Le **TRIBORD Sailing Lab**, centre d'innovation et de co-conception des produits de la marque Tribord de Décathlon dédiée aux sports de voile,
- Le **CRITT Sports et Loisirs**, Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie,
- La **Plateforme CANOE**, centre technique sur les matériaux composites,
- **Compositadour**, plateforme technologique de l'ESTIA spécialisée dans les procédés avancés : Composites, Robotique et Fabrication Additive,
- **Nouvelle-Aquitaine Technopoles**, réunissant neuf technopoles du territoire régional œuvrant pour l'accompagnement des start-up et des projets innovants, dont certaines avec des orientations maritimes spécifiques,
- Etc.

Cet écosystème peut être complété par les pôles et clusters des autres filières qui, par le spectre de leurs activités, participent activement à cette dynamique d'innovation sur le nautisme et le naval :

- **Aquitaine Chimie Durable (ACD)** sur les matériaux,
- **Cluster Energies & Stockage** sur l'énergie,
- **Soltena** sur les solutions pour la transition écologique,
- **Alpha RLH** sur la photonique, l'électronique et le numérique dans l'industrie,
- Etc.

La Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par la présence de 2 salons nautiques sur son territoire :

- **Le salon nautique international à flots du Grand Pavois** organisé chaque année, fin septembre à La Rochelle. Créé en 1973, ce salon est devenu une véritable institution à La Rochelle et une étape incontournable de tous les grands chantiers nautiques français. Il accueille chaque année environ 80 000 visiteurs qui peuvent découvrir les 600 bateaux exposés, les 800 marques présentes issues de 35 pays différents. Depuis 2019, le salon met l'accent sur « La navigation durable et le port de demain » avec notamment un espace dédié aux innovations durables. Il a fêté avec succès son cinquantenaire en 2022.
- **Le salon nautique d'Arcachon** organisé depuis 2015 chaque année en avril. De dimension plus locale, il offre l'opportunité aux professionnels du Bassin d'Arcachon de présenter leurs produits et savoir-faire aux visiteurs. C'est un outil d'intégration du port et de ses partenaires dans la ville et auprès des habitants et des touristes.

**4 ports de commerce** sont présents sur le littoral néo-aquitains : les 2 Grands Ports Maritimes de Bordeaux et La Rochelle, le port régional de Bayonne et le port départemental de Rochefort Tonnay-Charente. Certains d'entre eux disposent de cales sèches ou « formes de radoub » plus ou moins grandes permettant la réalisation d'opérations de maintenance navales et de refit. Ils peuvent également accueillir des entreprises nautiques et navales directement sur l'espace portuaire pour leur permettre d'accéder au « bord à quai », facilitant la mise à l'eau ou la sortie d'eau des bateaux.

A ce titre, ce sont des acteurs incontournables des industries nautiques et navales. L'arsenal maritime de Rochefort accueille aussi la frégate Hermione et l'association du même nom.

La Nouvelle Aquitaine compte **7 principaux ports de pêche** : Chef de Baie à La Rochelle, La Cotinière, Royan, Arcachon, Cap Breton, Saint-Jean-De-Luz/Ciboure et Hendaye. Parmi ces ports, 5 sont équipés d'une halle-à-marée : La Rochelle, La Cotinière, Royan, Arcachon et Ciboure/Saint-Jean-de-Luz. La Cotinière et Arcachon concentrent le plus grand nombre de navires.

La Nouvelle-Aquitaine possède une très forte attractivité touristique, notamment du fait de son littoral, et dispose à ce titre de **plus d'une soixantaine de ports de plaisance**, dont l'un des plus grands de France situé à La Rochelle qui compte 5100 anneaux. Là encore, de nombreuses entreprises sont installées sur ces ports pour bénéficier du bord à quai mais également de la proximité avec les plaisanciers.

## *Les enjeux des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine*

Une filière à fort potentiel, source d'opportunités majeures pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Les industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine se caractérisent par l'excellence de ses savoir-faire notamment dans le bateau à voile, et plus spécifiquement le multicoque de croisière. Elles constituent une filière à fort potentiel source d'opportunités majeures pour la Région, et ce pour plusieurs raisons :

- **Le poids de la filière et sa traduction en termes de dynamique économique et d'emplois sont une réalité** comme en témoignent les quelques chiffres présentés dans le panorama de la filière. La construction de navires, bien que ne comptant que 150 établissements, représente quasiment 4 000 emplois, soit la moitié des emplois de la filière (source : Étude Région Nouvelle-Aquitaine 2022).
- **La filière est en pleine expansion.** Les entreprises se développent et les carnets de commandes sont pleins pour plusieurs mois voire plusieurs années.
- **La dynamique d'innovation et de création de valeur est tirée par un vivier d'entreprises dont plusieurs leaders mondiaux sur leurs segments de marché respectifs** tels que Fontaine Pajot, CNB ou Neel Trimarans, des start-up hautement innovantes qui se développent notamment sur le marché émergent de la propulsion électrique et hybride ainsi qu'un tissu de PME (fabricants de mats, voiles, accastillage ...) agiles et innovantes, développant des produits à forte valeur ajoutée.
- **La chaîne de valeur est couverte en région** à l'exception de quelques fabricants (tisseurs, résines...), permettant ainsi à certains chantiers de se fournir à plus de 80% en région.

En pleine expansion, la filière est néanmoins confrontée à des enjeux stratégiques pour son développement

**La filière des industries nautiques et navales souffre depuis plusieurs années d'une pénurie de main-d'œuvre opérationnelle.** Les raisons invoquées sont multiples : déficit d'attractivité de l'industrie, manque de main d'œuvre qualifiée, méconnaissance des métiers du nautisme, prix de l'immobilier prohibitif sur le littoral, concurrence entre chantiers et d'autres secteurs sur les mêmes bassins d'emploi (aéronautique), GPEC moins développée au sein de certaines TPE-PME... Cette problématique de recrutement et de fidélisation des salariés s'est encore aggravée dans un contexte de reprise de l'activité depuis l'été 2020. Certains chantiers ne peuvent honorer des commandes faute de pouvoir les produire.

**De façon concomitante, les industries nautiques et navales voient leur potentiel de production obéré par des difficultés d'approvisionnement** en équipement comme pour certaines matières premières dont le coût ne cesse d'augmenter.

**De plus, leur développement peut être freiné par des difficultés d'accès au foncier.** Pour être attractif, un territoire maritime doit pouvoir proposer à certaines entreprises qu'il souhaite accueillir ou voir se développer, un accès à la mer, un « bord à quai ». Or, ces espaces tendent à disparaître avec l'effet croisé de l'étalement urbain et des mesures de protection du littoral.

**La décarbonation de l'industrie est un enjeu majeur à moyen-long terme pour les entreprises de la filière.** L'évolution de la réglementation couplée à celle de la demande, avec une clientèle toujours plus sensible aux enjeux environnementaux, sont autant de drivers qui poussent la filière à opérer sa transition écologique. Plusieurs axes d'intervention sont à travailler :

- **La motorisation** reste bien sûr le poste le plus impactant et mérite donc une attention particulière pour tendre vers des modes de propulsion plus respectueux mais **toutes les énergies à bord** peuvent être interrogées de la même manière ;
- **La durabilité et l'origine des matériaux** sont également important pour tendre vers le « zéro déchets » et le « zéro pollution plastique » ;
- La filière doit s'intégrer dans une démarche d'**économie circulaire** globale en s'appuyant sur la politique des 3R - Réduire Réutiliser Recycler, en favorisant le refit et le rétrofit des navires, notamment pour y intégrer de nouveaux systèmes énergétiques, en collectant et recyclant ses déchets de production et ses bateaux en fin de vie ;
- Les **nouvelles pratiques** poussent les acteurs de la filière à repenser leur modèle économique en allant vers moins d'achat et plus de location, de l'usage partagé, tout cela en respectant le milieu et les espaces sensibles.

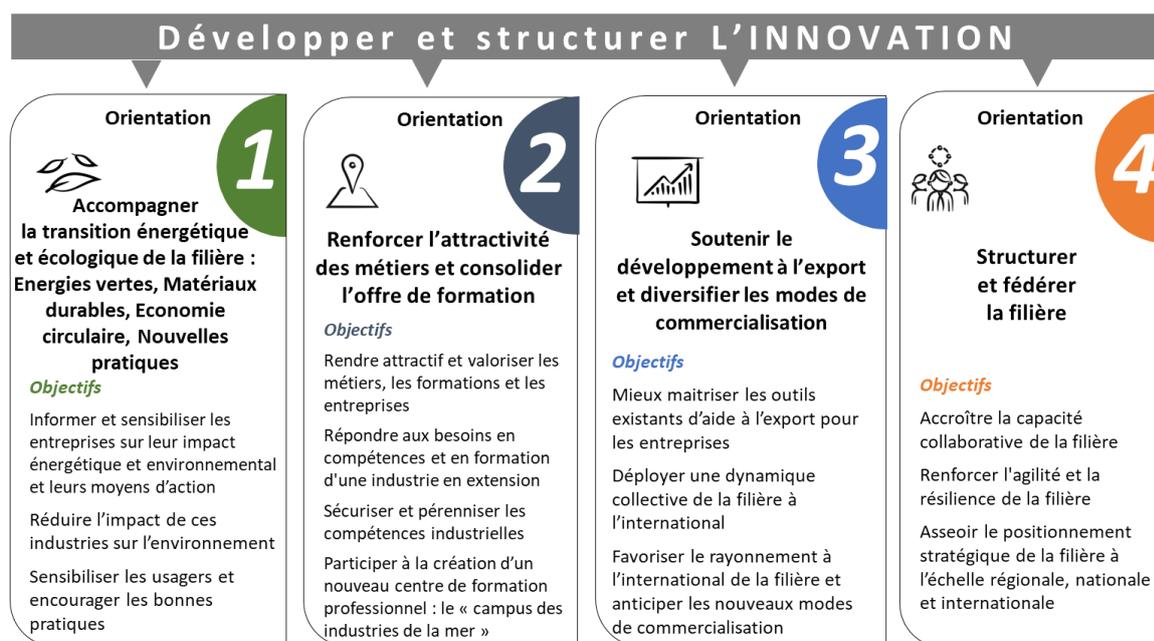
**L'internationalisation des entreprises est un enjeu stratégique pour une filière qui exporte près de 70% de sa production.** Cependant, cela ne concerne qu'une partie des PME et ETI de la filière. Pour la majorité des entreprises, élaborer une stratégie de marché et supporter les coûts liés à l'exportation demandent un investissement considérable qu'elles ne peuvent, le plus souvent, pas supporter seule. Dans ce contexte, favoriser l'export s'impose comme un levier important de développement du tissu de PME qui représentent une part significative des entreprises de la filière. Au-delà, la crise sanitaire a révélé la fragilité du modèle de commercialisation de l'industrie nautique qui repose essentiellement sur les salons. Premier canal de diffusion, les salons peuvent représenter jusqu'à 70% du chiffre d'affaires domestique des entreprises. La diversification des modes de commercialisation apparaît dès lors comme un enjeu de développement à court terme.

**La filière, sous l'impulsion de la Région, se structure progressivement à l'échelle régionale pour être en mesure de relever des enjeux stratégiques pour son développement.** Cependant, la dynamique partenariale reste limitée à quelques initiatives. Il ne semble pas y avoir véritablement de stratégie collective, les logiques individuelles dominent. La filière gagnerait à se fédérer et à se structurer davantage pour gagner en visibilité, accroître sa capacité d'anticipation et son adaptabilité face aux aléas, ou encore influencer sur la fixation des normes à l'échelle nationale.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Une vision stratégique partagée pour le développement des industries nautiques et navales

Fort de ces différents constats, la Région a défini 4 orientations stratégiques et un facteur clé de succès transversal pour soutenir le développement des industries nautiques et navales à court, moyen et long terme.



## Un facteur clé de succès transversal : Développer et structurer l'innovation

Le SRDEII s'articule autour de 3 grandes priorités, dont une visant à « Renforcer notre souveraineté par l'**innovation responsable** ». La Région souhaite par ce biais stimuler l'innovation sous toutes ses formes (technologiques, sociales, managériales ...) afin de développer aussi bien la compétitivité, la décarbonation, que la **Responsabilités Sociétale des Entreprises (RSE)**. En ce sens, le soutien au développement et à la structuration de l'innovation apparaît dans la présente feuille de route comme un facteur clé de succès transversal qui irrigue les différentes orientations stratégiques de la feuille de route.

Plusieurs actions sont alors possibles pour tendre vers cet objectif :

- **S'appuyer sur la recherche** pour dynamiser l'innovation, les sauts technologiques et le transfert vers les entreprises,
- Continuer à engager les entreprises régionales vers l'**Usine du Futur** innovante et responsable,
- Promouvoir l'innovation au service de l'humain,
- Développer la responsabilité sociétale, environnementale et territoriale de l'entreprise,
- Etc.

Ces actions seront mobilisées de manière transversale à la feuille de route pour permettre leur mise en œuvre au profit de chaque orientation stratégique.

# PLAN D' ACTIONS

## *ORIENTATION 1 : Accompagner la transition énergétique et écologique de la filière : Énergies vertes, matériaux durables, économie circulaire et nouvelles pratiques*

### Objectifs

Réduire l'impact des activités nautiques et navales sur l'environnement

Sensibiliser les usagers et encourager les bonnes pratiques

Devenir la figure de proue de la transition écologique et leader sur le marché du nautisme vert

### Contexte

La transition énergétique et écologique des industries nautiques et navales est timidement amorcée. Des solutions commencent à émerger mais la plupart restent encore en développement à ce jour. L'évolution de la réglementation, pour faire progresser la performance environnementale et diminuer l'impact des produits, tout comme l'évolution des attentes des consommateurs devraient contribuer à accélérer cette dynamique.

Dans ce cadre, la Région, via ses différentes politiques et notamment la feuille de route **Néo Terra** pour la transition énergétique et écologique de la Nouvelle-Aquitaine, souhaite impulser ces transitions pour un maximum d'entreprises néo-aquitaines. Le **SRDEII** encourage également l'accélération des transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi, via notamment la sortie des énergies fossiles, l'économie circulaire, les achats responsables, ... Sur ces questions, la Région peut donc intervenir sous différentes formes et à différents niveaux pour soutenir des projets de transition énergétique et écologique portés par des entreprises ou acteurs de la filière.

A ce titre, 4 principaux axes d'intervention sont jugés prioritaires pour la transition énergétique et écologique des industries nautiques et navales :

- **ENERGIES VERTES** : propulsion vélique, électrique, batteries, hydrogène, biocarburants, mix énergétique, optimisation des équipements, etc.,
- **MATERIAUX DURABLES** : durabilité, éco-conception, produits biosourcés, allègement des matériaux, fibres végétales, etc.,
- **ECONOMIE CIRCULAIRE** : les 3R - Réduire Réutiliser Recycler, refit, rétrofit, déconstruction des navires, collecte et recyclage des déchets, écologie industrielle et territoriale – EIT, etc.,
- **NOUVELLES PRATIQUES** : sobriété, location, copropriété, tourisme durable, etc.

De plus, face aux enjeux énergétiques et à ceux du changement climatique, s'inspirer du fonctionnement du vivant pour innover de façon responsable représente un levier de développement économique majeur. La Région Nouvelle-Aquitaine est pionnière dans l'appropriation et la mise en œuvre opérationnelle du **BIOMIMÉTISME** sur son territoire.

### Actions

**Objectif : Informer et sensibiliser les entreprises concernant leur impact énergétique et environnemental et leurs moyens d'action**

*ACTION 1.1 : Améliorer la connaissance de l'impact environnemental de la filière*

Comme dans tous les secteurs, l'empreinte environnementale des industries nautiques et navales doit être réduite à son minimum. Une première étape consiste à s'outiller pour mesurer et évaluer l'impact de la filière sur son environnement, prérequis pour définir une stratégie de décarbonation de la chaîne de valeur régionale. De nombreux outils et méthodes existent et parmi eux le Bilan Carbone ou l'Analyse du Cycle de Vie (ACV). A partir de diagnostics fondés sur les mêmes référentiels, les entreprises pourront développer et mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire leurs impacts sur l'environnement et à se fixer de nouveaux objectifs. En outre, en cherchant à réduire son impact sur l'environnement, chacune peut se positionner sur de nouveaux marchés et aller à la rencontre de nouveaux clients avec la mise à disposition de produits « bas carbone ».

*ACTION 1.2 : Adopter une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à l'échelle de la filière*

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. Une démarche RSE consiste donc pour une entreprise à mettre en place au sein de son organisation des pratiques prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Au-delà de l'impact positif généré sur la société, cet axe est devenu incontournable pour rester compétitif et attractif. Vecteur de rentabilité, elle permet de valoriser l'image de l'entreprise, de fidéliser les salariés, et de stimuler l'innovation. C'est par essence une démarche d'amélioration continue. Pour cela, la démarche doit d'abord être présentée pour être bien comprise par chacun. Les entreprises pourront alors sereinement s'y engager en priorisant chacune ses priorités d'actions.

**Objectif : Réduire l'impact des industries nautiques et navales sur l'environnement**

*ACTION 1.3 : Déployer les énergies vertes pour la propulsion et les consommations à bord des bateaux en favorisant l'innovation technologique et l'expérimentation de solutions alternatives innovantes*

La transition énergétique des bateaux, que ce soit pour la motorisation ou les énergies à bord, est un enjeu crucial pour la décarbonation de ce secteur, mais également une opportunité pour ces entreprises d'innover dans de nouvelles technologies alternatives. Plusieurs solutions sont à l'étude et devraient trouver leur marché dans un secteur où les contraintes sont nombreuses (environnement marin, sécurité, ...) et où la multiplicité des solutions est donc nécessaire. Ainsi, la réappropriation de la propulsion vélique, l'électrique à batterie ou à hydrogène, les biocarburants de générations avancées, les carburants de synthèse produits à partir d'hydrogène (e-méthanol, e-ammoniac, e-GNL, etc.), etc., représentent des voies à explorer, tout en associant et optimisant les briques technologiques amont et aval. Favoriser l'innovation technologique et l'expérimentation de solutions alternatives innovantes seront des voies à prioriser pour encourager le développement de ces nouvelles énergies.

A titre d'exemple, certaines entreprises régionales travaillent à développer des systèmes complets de propulsion et de production d'énergie à bord, avec des finalités écologiques de décarbonation de la

navigation et de « zéro émission » de CO2 notamment, via des systèmes 100% électriques, hybrides et hydrogène.

*ACTION 1.4 : Réduire la production de déchets, favoriser le réemploi, le refit et le rétrofit et développer le recyclage des matières résiduelles issues de la production et de la déconstruction des navires en fin de vie*

Les industries nautiques et navales génèrent un volume important de déchets, dans la majorité peu ou pas recyclables. Le défi est grand mais la politique des 3 R – Réduire, réutiliser, recycler, peut permettre de structurer l'action à mener pour réduire cet impact :

- Réduire la production de déchets dès l'amont de la filière en réduisant le volume global des matières premières utilisées, en optimisant les process de production et en utilisant des matériaux plus durables,
- Favoriser le réemploi, le refit et le rétrofit des bateaux pour prolonger leur durée de vie et permettre leur adaptation au fil du temps, par exemple vers des modes de propulsion plus vertueux,
- Développer le recyclage des matières résiduelles issues de la production et de la déconstruction des navires en fin de vie en encourageant l'innovation au profit de matériaux biosourcés et éco-conçus, l'augmentation de la collecte des bateaux en fin de vie et le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets.

Les principaux matériaux qui composent actuellement les bateaux de plaisance sont des composites. Ils assurent une durabilité notable aux bateaux mais leur recyclage est particulièrement difficile. Le nautisme dispose d'une filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des navires de plaisance en fin d'usage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec notamment la création d'un éco-organisme dédié, l'APER, Association pour la Plaisance Eco-Responsable. Il convient de voir comment les entreprises néo-aquitaines peuvent globalement s'inscrire dans ces différentes démarches, les amplifier et éventuellement en identifier de nouvelles sur la Nouvelle-Aquitaine.

Le contexte du secteur naval est différent avec des bateaux en moyenne plus grands et qui peuvent avoir plusieurs usages. La déconstruction de ces bateaux est très concurrentielle à l'échelle internationale et concentrée sur quelques grands groupes. Il n'existe donc pas de dispositif spécifique à ce jour sur ce secteur. Il convient cependant d'étudier les possibilités d'action sur des bateaux professionnels, notamment en lien avec des spécificités locales comme les activités ostréicoles ou les navires de transport de passagers.

*ACTION 1.5 : Stimuler globalement la R&D et l'innovation au sein des entreprises et dans le cadre de projets collaboratifs au profit des transitions énergétique et environnementale*

Les industries nautiques et navales françaises occupent une place de 1<sup>er</sup> ordre au niveau mondial, et c'est notamment grâce au savoir-faire de ses entreprises et à leur souci permanent d'innovation. Néanmoins, ces entreprises restent largement déconnectées des laboratoires de recherche et les projets collaboratifs sont rares. Par ailleurs, le besoin d'innovation est particulièrement accru dans le contexte actuel avec des enjeux forts en matière de réduction de l'impact environnemental mais aussi de compétitivité des entreprises. L'innovation sous toutes ses formes doit donc être encouragée : individuelle, collective, collaborative, en lien avec des laboratoires de recherche ou des centres de transfert de technologie, ... Si l'innovation doit être accompagnée sous toutes ses formes, il convient malgré tout de ne pas accompagner des idées qui iraient à l'encontre du bénéfice recherché. Cette analyse, qui peut paraître simple au premier regard, mérite pourtant une attention rigoureuse et systématique, en cohérence avec les objectifs fixés par Néo Terra. A ce titre, les innovations portant au sens large sur les énergies vertes, les matériaux durables, les pratiques

d'économie circulaire et les nouveaux usages seront particulièrement ciblées. Par ailleurs, l'appui technique de centres et pôles spécialisés sera sollicité.

**Objectif : Sensibiliser les usagers et encourager les bonnes pratiques**

*ACTION 1.6 : Sensibiliser les usagers, plaisanciers, sportifs et professionnels navigants, à de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement*

La transition écologique des industries nautiques et navales ne peut s'envisager sans une transition écologique simultanée de l'aval de la filière, c'est-à-dire les clients de ces industries et les usagers des bateaux. En effet, les deux sont directement liés et s'influencent mutuellement. Ce sont les clients qui, par leurs attentes éco-responsables, vont inciter les constructeurs à faire évoluer leurs offres vers plus de solutions vertes et, vice versa, ce sont les chantiers et leurs partenaires, qui par leurs offres de solutions vertes, vont permettre aux clients de pouvoir adapter leurs attentes en prenant en compte les enjeux environnementaux. Il convient donc de sensibiliser l'ensemble de ces usagers, plaisanciers, sportifs et professionnels, à de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, que ce soit au niveau de la navigation, du tri des déchets, de l'entretien d'un bateau, des énergies à bord, des consommables, ou même des orientations à privilégier pour l'achat d'un nouveau bateau, etc., en lien avec les différents plans régionaux en place sur ces sujets : Néo Terra en premier lieu, mais aussi le « Plan Zéro Pollution Plastique », la stratégie régionale sur l'eau, etc.

*ACTION 1.7 : Encourager les gestionnaires d'infrastructures portuaires et les services associés dans le déploiement et l'amélioration d'équipements éco-responsables*

La transition écologique de la filière ne pourra se faire sans le verdissement et la modernisation des ports, qu'ils soient de plaisance, de commerce ou de pêche, ainsi que les bases nautiques, car ils représentent les principaux supports de ces activités nautiques et navales. Il convient donc d'y encourager l'émergence de solutions opérationnelles en matière d'infrastructures énergétiques, de gestion des déchets, de gestion et de traitement de l'eau, de nouvelles pratiques, etc. Beaucoup de projets sont déjà avancés sur ces sujets. Les ports de commerce se positionnent clairement sur ces thématiques, en lien avec la stratégie nationale portuaire et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils sont déjà tous dans des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), et parfois de longue date. Les ports de pêche aussi intègrent ces problématiques via le FEAMPA 2021-2027 qui encourage les pêcheurs dans la transition vers une pêche durable. Les ports de plaisance sont aussi en ordre de marche pour faire évoluer leurs pratiques et leurs infrastructures en cohérence avec les différentes réglementations en vigueur. Il convient donc de ne pas s'ajouter à des dynamiques déjà en place et allant dans le bon sens mais de voir là où les besoins sont les plus prégnants.

## ORIENTATION 2 : Renforcer l'attractivité des métiers et consolider l'offre de formation

### Objectifs



### Contexte

Les difficultés de recrutement des salariés constituent la première préoccupation des entreprises de la filière. Cette problématique touche le secteur maritime dans son ensemble. Si les causes sont multiples, le fort déficit de notoriété de ces métiers contribue grandement à cette situation. Bien que de plus en plus qualifiés, ils peinent à générer des vocations. D'autre part, lorsque des candidats se présentent, peu possèdent le bagage adéquat en termes de formation. Parallèlement, entre le manque de perspective d'évolution, un coût de la vie élevée dans les bassins d'emploi concernés et la pénibilité du travail, à l'image de l'ensemble de la filière industrielle, les entreprises peinent à fidéliser leurs salariés.

Dans ce contexte, La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite anticiper les besoins en compétences des marchés de demain, notamment au travers du verdissement des métiers, renforcer l'attractivité et l'ancrage des talents et ouvrir la filière à de nouveaux profils. Elle décide d'inscrire le principe de création d'un campus des métiers des industries nautiques et navales de manière à structurer la formation de ces métiers de demain.

Afin d'accompagner les entreprises de son territoire en matière d'orientation, de formation et d'emploi, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à travers **9 Contrats Régionaux de Filière (CRF) et notamment le CRF des Métiers des Industries**. Ce contrat s'inscrit dans une dynamique sectorielle et permet de construire un partenariat actif entre les représentants des organisations professionnelles d'un nombre étendu de branches du secteur de l'Industrie, l'Etat et la Région. Conclu initialement pour la période 2019-2022, il a été prolongé jusqu'à fin 2023 et prend en compte les évolutions économiques, structurelles, conjoncturelles et sociétales. Les partenaires inscrivent leurs projets dans le cadre du développement durable et de ses trois piliers, économique, social et environnemental, appliqués au champ de la formation, de l'emploi et des ressources humaines.

Fin 2022, la Région NA a également engagé les travaux d'écriture d'une feuille de route stratégique en faveur du recrutement « **Plan recruter** ». L'élaboration, puis la mise en œuvre du plan d'actions s'inscrivent en lien avec les cadres de références structurants (SRDEII, CPRDFOP, Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, etc.) et prévoient des déclinaisons dans les territoires.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine coordonne l'initiative gouvernementale « Territoires d'industrie » sur son territoire dont l'ambition est notamment le développement des territoires à travers les enjeux du recrutement et d'attractivité.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine a créé en 2018, avec l'appui de l'Etat et de l'ensemble des partenaires sociaux économiques régionaux, **Cap Métiers**, agence régionale dédiée à l'information et l'accompagnement sur l'orientation, la formation, l'emploi et les métiers.

### Actions

## **Objectif : Rendre attractif et valoriser les métiers, les formations et les entreprises**

### *ACTION 2.1 : Réaliser un diagnostic détaillé des dispositifs existants en Nouvelle-Aquitaine en matière de formation et d'attractivité des métiers*

Afin d'engager des actions cohérentes et non concurrentielles avec des dispositifs existants sur le territoire, la Région, en concertation avec les acteurs rencontrés dans le cadre des travaux de la feuille de route, souhaite dresser un diagnostic détaillé de la situation actuelle en Nouvelle-Aquitaine. Ce diagnostic, quantitatif et qualitatif, devra porter dans un premier temps sur les formations existantes, sous toutes formes et à destination de tous les publics. Il pourra porter dans un second temps sur les initiatives existantes sur le territoire régional en matière d'attractivité des métiers et d'emploi. Afin d'être en mesure d'analyser l'ensemble des éléments collectés, ce diagnostic pourra s'intéresser aux besoins des entreprises, aux dispositifs existants dans d'autres régions françaises, ou à tout autre élément nécessaire à l'évaluation de l'existant.

### *ACTION 2.2 : Élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation percutante pour valoriser les atouts de la filière, notamment auprès des jeunes publics*

La Région Nouvelle-Aquitaine se démarque par une concentration inédite de constructeurs de bateaux de plaisance, dont certains leaders mondiaux, et de start-ups hautement innovantes notamment sur le marché émergent de la propulsion électrique et hybride. De plus, la chaîne de valeur est quasiment couverte à l'échelle régionale et se compose d'un tissu de TPE, PME agiles et innovantes, développant des produits à forte valeur ajoutée. Néanmoins, les métiers du nautisme et du naval restent méconnus. Ces derniers pâtissent d'une image désuète notamment auprès des jeunes, collégiens et lycéens qui abordent des phases d'orientation scolaires importantes pour leur avenir professionnel. La filière souhaite remédier à ce déficit d'image en élaborant une stratégie de communication et des actions de sensibilisation qui mettraient en avant une industrie moderne et écoresponsable, valoriseraient des métiers d'avenir et véhiculeraient un imaginaire des industries de la mer positif et inspiratif permettant aux jeunes de se projeter.

## **Objectif : Répondre aux besoins en compétences et en formation d'une industrie en extension**

### *ACTION 2.3 : Mettre en adéquation les formations avec les besoins des entreprises*

La formation aux métiers des industries nautiques et navales est un véritable enjeu pour la compétitivité et le développement de la filière et son ancrage en région. Ces secteurs sont confrontés à un manque de compétences devenu structurel sur certains métiers clés, essentiellement des postes d'ouvriers et techniciens. L'offre de formation semble fragmentée, peu visible et pas suffisamment mise en valeur dans les bassins d'emploi où se trouvent pourtant de nombreux employeurs de la filière. Aussi, il ressort des différentes concertations avec les industriels et les professionnels de la formation, de l'orientation et de l'emploi que les formations spécifiques aux métiers du nautisme et du naval, ainsi que les passerelles avec des formations aux compétences transverses, pourraient être développées davantage. De plus, la Région souhaite accompagner l'évolution des métiers et des entreprises sur les enjeux de la transition énergétique et environnementale, de l'amélioration de la qualité de vie au travail et plus globalement sur la RSE. Ainsi, si les contours du projet restent à définir, l'ambition est de faire émerger une dynamique collective en faveur des compétences et de l'innovation en NA en fédérant les professionnels du secteur ainsi que les acteurs de la formation et de la recherche régionaux.

#### *ACTION 2.4 : Opérer en continu une prospective des métiers et des qualifications*

A l'instar de ceux des autres industries, les métiers du nautisme et du naval connaîtront à court terme des mutations significatives sous l'effet conjugué de la digitalisation des activités et de la transition écologique. Adapter les compétences aux mutations de la filière et aux opportunités de diversification constitue à ce titre un objectif stratégique de la filière. Les professionnels souhaitent se doter d'outils pour anticiper les futurs possibles en termes de compétences, d'activités et de responsabilités des différents métiers et adapter les formations en conséquence. Ainsi, dans la continuité des actions menées par la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, notamment Cap Métiers, l'objectif sera d'optimiser les résultats des études réalisées dans le cadre de la prospective des métiers et des qualifications, ce qui permettra d'adapter au mieux les réponses aux besoins en compétences.

#### **Objectif : Sécuriser et pérenniser les compétences industrielles**

#### *ACTION 2.5 : Accompagner les entreprises dans leurs enjeux de ressources humaines (RH) en mobilisant les dispositifs régionaux existants, et ceux des partenaires, et en s'appuyant sur les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)*

Au-delà des démarches collectives qui peuvent être engagées par les acteurs de la filière, chaque entreprise est quotidiennement confrontée à des problématiques RH (Evolution des compétences, recrutement, prévention des risques, ...) qui méritent une attention et un accompagnement spécifique. Dans ce cadre, la Région et ses partenaires ont mis en place un certain nombre d'outils permettant de répondre à ces problématiques à court et moyen terme. Il convient, dans le cadre de la présente feuille de route, de s'assurer de la bonne appropriation de ces outils par les entreprises néo-aquitaines de la filière et, le cas échéant, de les accompagner pour les mobiliser quand cela semble pertinent. De plus, la Région encourage l'ouverture d'espaces de dialogue interentreprises sur ces enjeux et souhaite également fluidifier les échanges entre entreprises et organismes de formations. Dans cet objectif, les démarches de RSE peuvent représenter un premier pas efficace et structuré pour aborder ces questions au sein de l'entreprise.

#### *ACTION 2.6 : Partager les bonnes pratiques et tester des solutions innovantes pour améliorer les conditions de travail et réduire le turn-over des salariés au sein des entreprises*

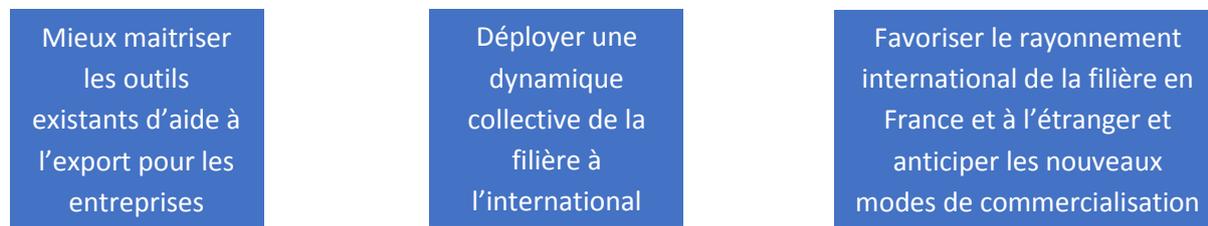
Les secteurs du nautisme et du naval connaissent une forte saisonnalité et un turn-over important de leurs salariés. Cette problématique est multifactorielle : coût de la vie élevé dans les bassins d'emploi concernés, difficultés de mobilités, pénibilité et conditions de travail (notamment face à des enjeux sanitaires et de santé publique), inadéquation entre les enjeux de la filière et les attentes des salariés (notamment sur des notions de conscience environnementale), ... Ainsi, au-delà de la nécessité de capter des talents, c'est bien la fidélisation des employés qui est au cœur des préoccupations des entreprises. Réduire les départs suppose donc de poursuivre les efforts menés depuis plusieurs années pour maîtriser les risques, réduire la pénibilité des conditions de travail et développer de nouvelles initiatives. En ce sens, les professionnels de la filière souhaitent se mobiliser et se fédérer pour identifier plus précisément les freins et leviers à la pérennisation des compétences tout en expérimentant des solutions concrètes. Les partenaires régionaux et notamment l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) seront associés à ces travaux pour faire bénéficier les acteurs de la filière de son expérience sur ces sujets.

**Objectif : Participer à la création d'un nouveau centre de formation professionnel : le « campus des industries de la mer »**

*ACTION 2.7 : Créer un nouveau campus des métiers des industries de la mer*

## ORIENTATION 3 : Soutenir le développement à l'export et diversifier les modes de commercialisation

### Objectifs



### Contexte

Favoriser le développement international du tissu d'entreprises qui composent la filière des industries nautiques et navales constitue une priorité stratégique pour le développement et le rayonnement de cette filière. En effet, l'export est généralement un levier de croissance et de rentabilité pour les entreprises, ainsi qu'un levier de résilience majeur lorsque l'économie domestique est perturbée ou ralentie. Ce constat est d'autant plus vrai sur cette filière qui exporte les 3/4 de sa production et pour qui l'export est donc une locomotive commerciale capitale.

Cependant, l'internationalisation d'une entreprise relève du long terme et représente un investissement financier et humain non négligeable. Elle requiert des savoir-faire bien spécifiques et des connaissances adaptées aux pays cibles. Elle est, en outre, étroitement dépendante de l'assise financière de l'entreprise, de sa capacité à investir en Recherche & Développement, à innover et à prospecter. Actions collectives et mutualisation des forces sont donc nécessaires pour permettre aux entreprises ne bénéficiant pas encore de la taille critique d'attaquer les marchés internationaux.

La Région a mis en place un certain nombre de dispositifs individuels d'aide à l'export pour toutes les entreprises qui souhaitent se développer par ce vecteur, des primo-accédantes aux exportatrices confirmées. Ces dispositifs allient des aides financières, du conseil technique et de la formation, ainsi que des actions ciblées pour préparer certains salons internationaux. L'ensemble de ces dispositifs régionaux devraient évoluer en 2023 vers un programme « 360 Export » avec l'objectif de mettre en œuvre un accompagnement « à la carte » pour chaque entreprise qui pourra définir en lien avec la Région et ses partenaires les modules dont elle a besoin.

Au-delà de ces soutiens individuels, la Région a créé un dispositif original d'accompagnement d'une filière à l'export appelé SIRENA, Stratégie Internationale Régionale des Ecosystèmes de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Team France Export. Ce dispositif peut intégrer des actions individuelles et des actions collectives.

### Actions

## **Objectif : Mieux maîtriser les outils existants d'aide à l'export pour les entreprises**

### *ACTION 3.1 : Faire connaître l'ensemble des outils à disposition des entreprises pour leur développement à l'export, notamment les TPE et PME*

Un large panel de dispositifs d'accompagnement à l'export est proposé aux entreprises par la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, quel que soit l'expérience de ces entreprises sur le sujet. Ces dispositifs peuvent être de différentes natures et concerner des financements, des formations, des conseils techniques, ... Ils feront l'objet d'un inventaire exhaustif avant d'être présentés dans un livret qui sera largement diffusé aux entreprises de la filière, TPE et PME notamment qui ont un plus grand besoin d'accompagnement sur ces sujets.

### *ACTION 3.2 : Créer des boîtes à outil spécifiques pour plusieurs pays prioritaires intégrant l'ensemble des informations clefs nécessaires pour aborder ces nouveaux marchés*

En complément des services déjà existants pour aider les entreprises à exporter, il apparaît opportun de créer, en lien avec Business France, et pour chaque marché prioritaire du nautisme et du naval, un recueil composé d'un volet juridique, normatif, administratif, droit du commerce et pratiques commerciales. En effet, la découverte d'un nouveau pays est particulièrement chronophage pour trouver les informations adéquates. Cette boîte à outil aura vocation à faciliter et accélérer la pénétration d'un nouveau marché par des entreprises de la filière.

Ce travail sera dans un premier temps réalisé pour 5 pays prioritaires pour s'assurer de la bonne adéquation entre les besoins des entreprises et les informations disponibles. L'opération pourra être renouvelée ensuite si les objectifs sont atteints. Ces fiches viendront alimenter le portefeuille des services proposés par le Club Export.

### *ACTION 3.3 : Accompagner les entreprises, TPE et PME notamment, dans leurs projets individuels à l'international en mobilisant les dispositifs régionaux existants et ceux des partenaires*

La Région a mis en place un certain nombre de dispositifs individuels d'aide à l'export pour toutes les entreprises qui souhaitent se développer à l'export, des primo-accédantes aux exportatrices confirmées. Ces dispositifs allient des aides financières, du conseil technique et de la formation, ainsi que des actions ciblées pour préparer certains salons internationaux en France ou à l'étranger. L'ensemble de ces dispositifs devraient évoluer en 2023 vers un nouveau système « 360 Export » avec l'objectif de mettre en œuvre un accompagnement « à la carte » pour chaque entreprise qui pourra définir, en lien avec la Région et ses partenaires, les modules dont elle a besoin. Ces dispositifs sont souvent méconnus des entreprises, notamment les TPE et PME, même de celles qui exportent déjà. Il convient donc de les diffuser très largement par différents biais : web, événements ciblés, supports papier, ... Il est également nécessaire de sensibiliser les entreprises à la nécessité de bien préparer en amont une action à l'international (salon, découverte, mission, ...). Cela peut passer par de la formation ou du conseil qui assureront par la suite la réussite de l'action.

## **Objectif : Déployer une dynamique collective de la filière à l'international**

### *ACTION 3.4 : Engager une dynamique entrepreneuriale collective et innovante à l'export sous forme de Club Export via un panel diversifié de services*

Les dynamiques collectives d'entreprises représentent de bons leviers pour faire monter en compétences chaque entreprise du collectif, les plus petites notamment, en bénéficiant d'un échange d'expérience riche et diversifié. L'idée ici est d'engager ce type de dynamique autour de la question de l'export, si primordiale sur cette filière. Ce « Club Export », au-delà de la mise en réseau des entreprises, pourrait proposer un certain nombre de services dédiés, en lien avec les actions de l'orientation 3 par exemple, visant petit à petit à encourager la mise en œuvre d'actions ou de projets en commun à l'export entre plusieurs entreprises. Enfin, il semble nécessaire de mettre en place une animation dynamique et ciblée permettant la diffusion d'informations utiles mais créant en même temps des échanges entre les participants.

Ce cadre adapté sur le fond et sur la forme devrait permettre d'éveiller un engouement collectif et de créer une communauté d'acteurs actifs à l'export et moteur pour la filière. Chacun pourra monter en compétences au fur et à mesure des travaux et des échanges. Ce groupe sera alors vecteur de synergies éventuelles et d'actions communes.

### *ACTION 3.5 : Explorer les opportunités de chasse en meute sur quelques marchés prioritaires*

Dans le prolongement de l'action 3.4, Se regrouper entre entreprises en associant donneur d'ordre et PME est un levier puissant pour conquérir des marchés internationaux. L'exportation collaborative ou « chasse en meute » peut consister à détecter ensemble des marchés, s'unir sous une même bannière lors d'un salon international en France ou à l'étranger, répondre à des appels d'offres en commun avec des propositions de valeurs basées sur la complémentarité des offres, ou à se préparer ensemble en amont... Les entreprises les plus importantes et les mieux implantées sur le marché ciblé font bénéficier les autres membres du collectif de leur expérience et de leur réseau. En contrepartie, ces entreprises bénéficient d'un réseau de partenaires, voire de sous-traitants, plus solide et développé. Les entreprises doivent toutes être prêtes en même temps à mener cette action de manière coordonnée et cohérente. Cela nécessite une préparation individuelle et collective qui devra s'appuyer sur la dynamique émergente du Club Export. Cette communauté devra identifier une ou plusieurs grandes entreprises (ETI ou groupe) prêtes à être chef de file de ce type d'actions.

## **Objectifs : Favoriser le rayonnement international de la filière en France ou à l'étranger et anticiper les nouveaux modes de commercialisation**

### *ACTION 3.6 : S'appuyer sur les événements régionaux et optimiser la présence collective de la filière sur les salons internationaux en France et à l'étranger*

Contrairement à d'autres secteurs où les salons représentent un enjeu commercial très limité, les salons nautiques occupent une place prépondérante dans le chiffre d'affaires réalisé chaque année par les entreprises qui y exposent. Ce sont de véritables places d'affaires où les entreprises vendent en gros volume. Certains salons sont incontournables pour gagner des places de marché, développer une entreprise ou tout simplement pérenniser son activité en fidélisant ses clients. Cet impact, même s'il est important, est bien moindre dans le secteur naval qui vise avant tout le B to B. Ces salons sont davantage utilisés pour développer un réseau de partenaires ou de fournisseurs et promouvoir de nouveaux produits. Quoi qu'il en soit, ces salons représentent un coût financier et une disponibilité humaine non négligeable qui impactent l'organisation même des entreprises. Le

collectif peut représenter ici un levier fort pour démultiplier ses forces en mutualisant certaines dépenses, voir en privilégiant un format de stand collectif. D'un autre côté, le rayonnement nautique et naval de la Nouvelle-Aquitaine via des évènements régionaux est crucial pour affirmer sa place de leader international. Ainsi, les salons néo-aquitains, le Grand Pavois et le salon d'Arcachon notamment, permettent de communiquer sur la filière régionale, de promouvoir les pépites du territoire et d'influer sur les transitions en cours.

*ACTION 3.7 : Lancer une réflexion collective sur le commerce de demain et développer de nouveaux services adaptés*

La Région souhaite engager une réflexion prospective, en partenariat avec les professionnels, pour imaginer de nouveaux canaux de vente ou services adaptés aux nouvelles attentes et modes de consommation des clients potentiels. En effet, l'industrie réalise l'essentiel de ses ventes via les salons français et internationaux. Cette stratégie de commercialisation a rencontré ses limites durant la crise sanitaire avec l'annulation successive des grands rendez-vous nationaux et internationaux, impactant très fortement l'économie des entreprises concernées. En outre, le secteur est également confronté à l'émergence de nouveaux acteurs issus de l'économie collaborative qui mettent en relation des propriétaires avec des locataires via des plateformes en ligne. Ces derniers répondent ici aux attentes d'un nouveau type de clientèle, des primo-accédants qui sont davantage intéressés par la jouissance d'un bateau que par sa possession. Cette évolution des usages pourrait questionner à terme le modèle économique historique des chantiers de construction.

## ORIENTATION 4 : Structurer et fédérer la filière

### Objectifs

Accroître la  
capacité  
collaborative de  
la filière

Renforcer l'agilité  
et la résilience de  
la filière

Asseoir son positionnement  
stratégique à l'échelle  
régionale, nationale et  
internationale

### Contexte

La culture de la collaboration est encore limitée au sein de la filière des industries nautiques et navales, que ce soit en Nouvelle-Aquitaine ou en France. La concurrence demeure le principal moteur de développement des entreprises au détriment de logiques partenariales. Pourtant, la qualité des rapports commerciaux, financiers et humains entre tous les acteurs de la chaîne de valeur est décisive pour s'imposer durablement sur des marchés mondiaux déjà très concurrentiels. En outre, les situations dans lesquelles chaque entreprise poursuit uniquement son intérêt individuel sont très loin de constituer un optimum économique et sociétal.

Consciente des marges de progrès possibles, et en cohérence avec le SRDEII qui veut miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel, la Région souhaite rassembler la filière autour d'un projet commun, la feuille de route des industries nautiques et navales.

Si « faire filière » suppose dans un premier temps de mieux se connaître, de se rencontrer et d'échanger davantage, certains industriels pourraient souhaiter aller plus loin dans le cadre d'une stratégie d'alliance pour accroître leur capacité d'anticipation et d'adaptabilité, s'imposer sur de nouveaux marchés ou influencer sur l'élaboration des normes.

### Actions

## **Objectifs : Accroître la capacité collaborative de la filière**

### *ACTION 4.1 : Favoriser le rapprochement et la mise en réseau des entreprises de la filière*

La concertation a mis à jour le besoin de « faire filière » à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, autrement dit de rapprocher et de connecter des industriels qui n'ont pas l'habitude de se parler. Il conviendra d'organiser en ce sens des temps professionnels et conviviaux de rencontre et d'échange réguliers ainsi que des événements thématiques dédiés.

### *ACTION 4.2 : Développer l'interclustering avec le réseau régional*

L'interclustering est un levier supplémentaire pour les acteurs, privés comme publics, au service de l'innovation, notamment car il met en relation des industries potentiellement complémentaires et augmente les ressources théoriquement disponibles. Les étapes identifiées dans la littérature à propos de l'interclustering débutent le plus souvent par l'échange de bonnes pratiques entre membres et animateurs de clusters pour tendre vers le montage de projets collaboratifs d'innovation avec une dimension trans-sectorielle. La Région mobilisera donc ses réseaux de partenaires au sein de chaque filière pour dynamiser cette pratique au profit des industries nautiques et Dans ce cadre, la mobilisation complémentaire de certains réseaux inter-filières, comme le Club des ETI, pourrait également être engagée.

## **Objectifs : Renforcer l'agilité et la résilience de la filière**

### *ACTION 4.3 : Mutualiser les forces de la filière en constituant des groupements opérationnels (technologiques, marchés, production, sous-traitance, formations, employeurs, ...)*

La concertation liée à l'élaboration de la présente feuille de route a mis en évidence la volonté de certains industriels du nautisme et/ou du naval de s'organiser collectivement pour mutualiser leurs moyens et compétences sur des sujets critiques pour leur développement. L'objectif ici est de multiplier les partenariats stratégiques multipartites, sous forme de groupements d'entreprises, autour de problématiques potentiellement diverses et à prioriser : achats, formation, recrutement, etc. L'objectif sera donc dans un premier temps d'identifier les entreprises à réunir pour identifier dans un second temps les thèmes à traiter en priorité avec elles.

### *ACTION 4.4 : Doter la filière de capacités d'intelligence économique*

L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution de l'information utile aux acteurs économiques en vue de son exploitation. Tout entrepreneur doit pouvoir accéder à cette information pour rester connecté à l'actualité et aux évolutions de son secteur d'activité. C'est une aide importante à la prise de décision. La Région souhaite ainsi doter les entreprises de Nouvelle-Aquitaine de cette capacité. Cette information peut être apportée par différents biais : événements dédiés, interventions d'experts, newsletter, site web, etc.

## **Objectifs : Asseoir le positionnement stratégique de la filière à l'échelle régionale, nationale et internationale**

*ACTION 4.5 : Constituer une cartographie dynamique des potentiels et des savoir-faire des acteurs de la filière*

Approfondir la connaissance du tissu d'entreprises qui composent les industries nautiques et navales de NA est essentiel pour mieux prendre en compte leurs besoins et orienter en conséquence les politiques publiques. Cela s'avère également nécessaire pour identifier les atouts différenciant de la filière qui pourront être valorisés dans le cadre d'une campagne de communication dédiée par exemple, ainsi que pour affirmer la place de la Nouvelle-Aquitaine dans les instances dédiées. De premières initiatives ont été lancées par la Région Nouvelle Aquitaine en ce sens, notamment pour mesurer le poids économique des activités maritimes. La liste des établissements relevant des secteurs nautiques et navals a ainsi été constituée. Cette liste doit maintenant être examinée et précisée pour en tirer toutes les informations disponibles et permettre de dessiner une cartographie précise de la filière en région : distinguo naval/nautisme, maillons de la chaîne de valeur, taille des entreprises, relations, ...

*ACTION 4.6 : Assurer la représentation et la considération de la NA dans les instances dédiées en partenariat avec les fédérations professionnelles*

La concertation sur la feuille de route a mis en évidence la nécessité de représenter les intérêts des professionnels de la filière régionale et d'influer sur les décisions publiques au sein des plus hautes instances décisionnelles, nationales voire européennes. En effet, ce sont au sein de ces instances que sont discutés le contenu des lois ou des actes réglementaires, le lancement d'appel à projets, la définition des orientations stratégiques, etc. qui vont orienter l'évolution de la filière. Si les entreprises de Nouvelle-Aquitaine ne sont pas associées à ces prises de décisions, leurs spécificités et leurs besoins ne seront pas pris en compte et ces entreprises ne pourront pas bénéficier de ces outils. Il convient d'identifier ces instances et d'y organiser la représentation de la Nouvelle-Aquitaine. Priorité sera donnée dans un premier temps aux principales instances nationales, puis, si cela semble nécessaire, à un échelon européen.

# PILOTAGE, ANIMATION ET SUIVI

## *Le comité de pilotage*

Un comité de pilotage dédié sera créé pour assurer le pilotage transversal de la feuille de route et sera composé de :

- Un élu régional référent,
- Les représentants des services concernés au sein de la Région,
- Les partenaires associés à la mise en œuvre de la feuille de route, dont Atlantic Cluster,
- Les responsables des différentes orientations stratégiques.

Le rôle de ce comité de pilotage sera de :

- Suivre l'avancement de la feuille de route,
- Orienter les acteurs partenaires dans leurs actions,
- Décider des moyens à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de la feuille de route,
- Valider chaque grande étape (réalisation d'actions, nouveaux partenariats, ...),
- Contrôler le respect des objectifs fixés,

conformément au projet présenté aux élus et voté.

Il se réunira à minima une fois par an, et ensuite en tant que de besoin.

## *Les services de la Région NA*

Les services de la Région Nouvelle-Aquitaine seront associés à l'animation et au suivi de la feuille de route en fonction des orientations et des actions à mettre en œuvre. Chaque service et/ou Direction désignera un représentant pour participer au comité de pilotage et, le cas échéant, pour être responsable d'une orientation stratégique pour laquelle ledit service sera impliqué.

## *Les partenaires extérieurs*

Les partenaires associés à l'animation et au suivi de la feuille de route sont les opérateurs extérieurs sur lesquels la Région s'appuie pour la mise en œuvre des actions vers les acteurs de la filière.

Les partenaires sollicités sont (liste non exhaustive) :

- Les acteurs structurants de la filière en région : Atlantic Cluster, Bordeaux Superyachts Refit (BSR), Grand Pavois Organisation, Salon Nautique d'Arcachon, Tribord Sailing Lab, Sea Pole La Rochelle, etc.,
- Les fédérations nationales concernées, et notamment la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN), et leurs structures associées, comme l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER), le Campus des Industries Navales (CINav), etc.
- Les unions et organisations professionnelles concernées : UIMM, Union des professionnelles du Nautisme du Bassin d'Arcachon, etc.
- Les agences ou associations régionales associées : ADI-NA, Cap Métier Nouvelle-Aquitaine, ARACT, etc.,
- Les services de l'Etat et les établissements publics qui y sont rattachés en lien avec cette filière : CCI, DREETS, ADEME, Business France, Douanes, BPI, Pôle Emploi, etc.
- Les technopôles, comme Nouvelle-Aquitaine Technopoles réunissant dix technopoles du territoire régional œuvrant pour l'accompagnement des start-up et des projets d'innovants, les incubateurs, les accélérateurs, etc.

- Les lycées, les universités, les écoles et les organismes de formation concernés,
- Les centres de ressources et les plateformes technologiques, dont le Centre de Recherche pour l'Architecture et l'Industrie Nautiques (CRAIN) et le CRITT Sports et Loisirs,
- Les pôles de compétitivité et clusters associés : S2E2, Energies et Stockage, Aquitaine Chimie Durable, Soltena, etc.
- Les acteurs de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en NA, dont Résonance,
- Les différents ports de Nouvelle-Aquitaine, plaisance, commerce et pêche, ou leurs représentations régionales quand elles existent,
- Certains territoires impliqués dans des actions de la feuille de route : Agglomération de La Rochelle, COBAS, BA2E, Agglomération du Pays Basque, etc.